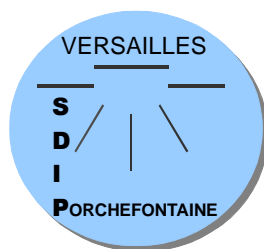


SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n°857
affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.



86 rue Yves Le Coz
78000 Versailles
Tel : 01 75 45 56 83
Courriel : contact.sdip@gmail.com

Versailles le 12 mars 2015

Monsieur le Maire de Versailles
Hôtel de Ville - service de l'urbanisme/concertation RLP
4 avenue de Paris
78000 Versailles

Monsieur le Maire

Suite à la décision prise lors du conseil municipal du 20 novembre 2014 de réviser le règlement local de publicité de Versailles, une période de concertation publique a été ouverte durant laquelle, il est donné au public la possibilité de déposer ses observations sur cette procédure de révision, par le biais du site internet ou par courrier postal.

Dans ce cadre, je voudrais vous faire part de nombreuses plaintes des adhérents de notre association concernant la pollution visuelle occasionnée par les grandes affiches de publicité dans le quartier de Porchefontaine. Si, comme cela a été dit lors du conseil municipal du 20 novembre, la pollution visuelle est très faible à Versailles, ce n'est pas le cas dans le quartier de Porchefontaine où de nombreuses affiches donnent à notre quartier une allure de seconde zone. Vous trouverez ci-joint un petit album de photos illustrant cette pollution.

Il nous paraît donc nécessaire pour l'environnement visuel du quartier de faire disparaître ces affiches et de réviser le règlement local de publicité en respectant, de notre point de vue, trois critères principaux.

- Sur le fond, le contenu de la publicité doit rester dans les limites de la décence et éviter de choquer en particulier les enfants très nombreux dans le quartier.
- Sur la forme, les supports matériels doivent être de qualité. Les affiches placées le long des remblais des voies de chemin de fer sont d'un effet particulièrement déplorable. On préférera les affiches déroulantes comme il y en a quelques-unes dans la rue du pont Colbert. (voir album photos joint)
- Le nombre d'affiches et la densité d'implantation doivent rester faibles. Les emplacements doivent être choisis pour éviter de dégrader l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Serge PERRUTEL
Président